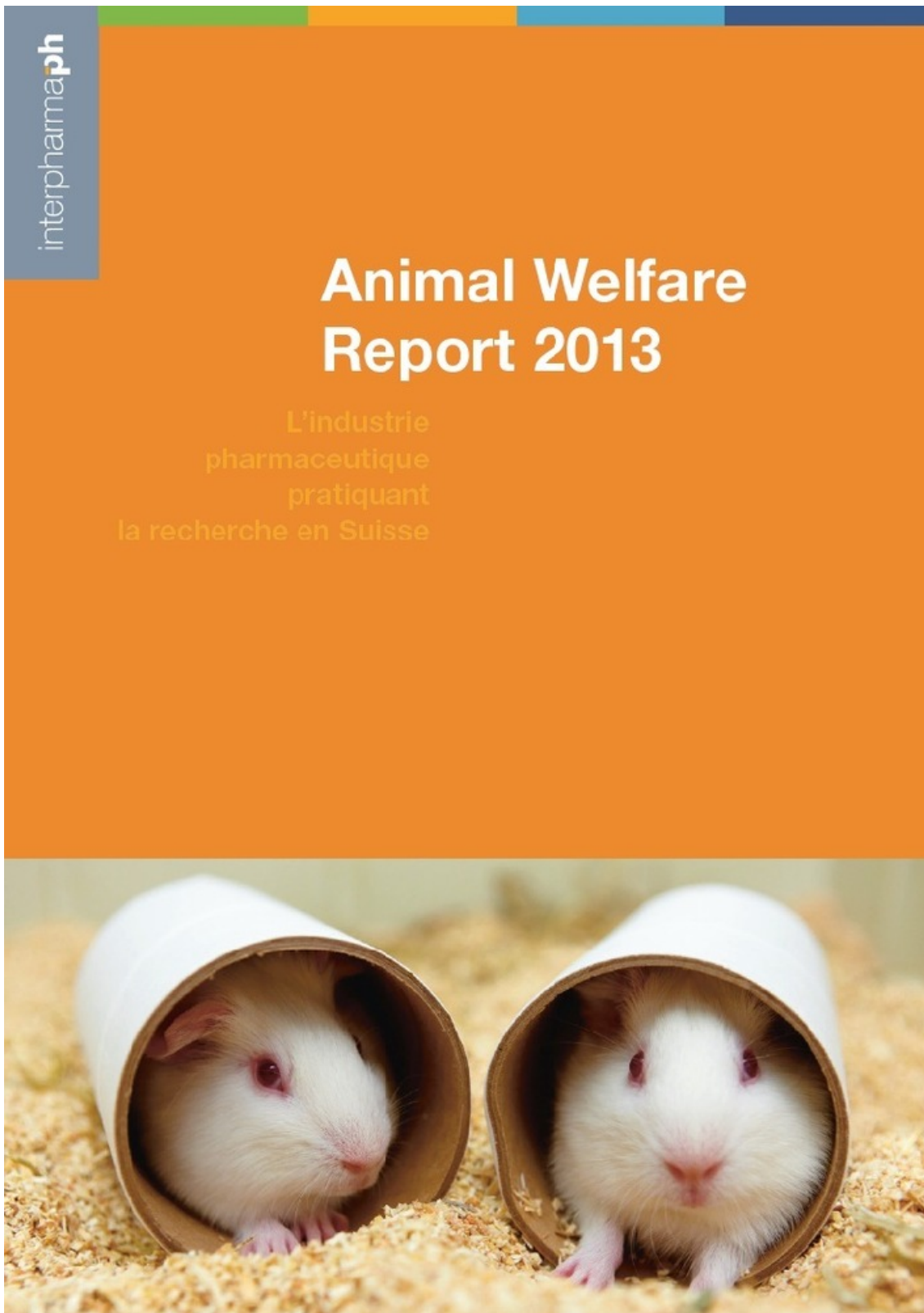


03.10.2013 - 11:00 Uhr

Troisième rapport annuel sur la Charte pour la protection des animaux de l'industrie pharmaceutique (IMAGE/ANNEXE)



Bâle (ots) -

L'industrie pharmaceutique pratiquant la recherche en Suisse publie pour la troisième fois aujourd'hui son rapport annuel concernant la Charte pour la protection des animaux adoptée en 2010. Dans cette chartre, les entreprises membres d'Interpharma s'engagent à poursuivre et à soutenir l'amélioration des conditions des expérimentations animales et de la protection des animaux de laboratoire.

L'industrie pharmaceutique pratiquant la recherche respecte en Suisse les critères d'une législation sur la protection des animaux la plus stricte au monde. Une charte comprenant dix points a été élaborée en 2010, tenant compte des efforts des entreprises membres d'Interpharma pour soutenir ces standards élevés en Suisse ainsi que des efforts pour leur amélioration sur un plan mondial. Dans le point dix de la Charte, les entreprises s'engagent à rapporter leurs progrès dans le domaine de la protection des animaux.

#### Exiger des méthodes alternatives - stimuler l'acceptation

Les entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche se basent sur les préceptes du principe des 3R pour la protection des animaux: Réduction (réduction), Refinement (amélioration) et Remplacement (remplacement de l'expérimentation animale). Pour pouvoir mettre en oeuvre ces principes, des méthodes et des techniques nouvelles et améliorées sont activement recherchées afin de réduire le nombre d'animaux, de limiter à un minimum la charge des animaux de laboratoire et de remplacer plus souvent encore les expérimentations animales. La recherche de méthodes alternatives en vaut la peine, et pour les animaux, et pour les entreprises. Car les méthodes alternatives sont généralement moins coûteuses et les résultats mieux reproductibles que ceux des modèles animaux. Néanmoins, seules les méthodes alternatives reconnues par les autorités compétentes et validées sont utiles pour les animaux. En effet, si elles ne sont pas reconnues par les autorités, les entreprises doivent également recourir en plus aux modèles animaux habituels. Afin de vous donner un aperçu de la recherche réussie, le rapport de cette année présente également des exemples de méthodes alternatives acceptées par les autorités au cours de l'année du rapport et appliquées par les entreprises.

#### Transmettre les connaissances - élargir le dialogue

Dans les programmes de formation continue des entreprises membres d'Interpharma, les étudiantes et étudiants en médecine, les apprentis gardiens et apprenties gardiennes d'animaux ainsi que les scientifiques utilisant des animaux d'expérience peuvent acquérir des connaissances fondées et le savoir-faire pour le traitement des animaux de laboratoire avec des heures de cours accréditées. Les conférences de formation et les présentations externes dans l'environnement des autorités régulatrices et des acteurs clés de la politique, de la protection des animaux et de l'académie sont destinées à stimuler un dialogue actif entre les groupes d'intérêt et à élargir la coopération. Le rapport de cette année contient de nombreux exemples de l'échange d'informations et de connaissances interne et externe des entreprises membres d'Interpharma au sens du bien-être des animaux.

Vous trouverez également le rapport Animal Welfare Report 2013 complet sur notre site Web, sous [www.interpharma.ch](http://www.interpharma.ch), rubrique Publications/Recherche. Il y est disponible sous format PDF. La version imprimée de la brochure est disponible en allemand, français et anglais.

#### Contact:

Sara Käch  
responsable de la communication Interpharma  
tél. 061 264 34 14  
mobile 079 208 16 33  
E-mail: [sara.kach@interpharma.ch](mailto:sara.kach@interpharma.ch)

#### Medieninhalte



*Les entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche publient en 2013 leur troisième rapport annuel en relation avec la Charte pour la protection des animaux adoptée en 2010. / Texte complémentaire par ots et sur [www.presseportal.ch](http://www.presseportal.ch). L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "ots.photo/Interpharma".*

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100744865> abgerufen werden.